



Surendettement à cause des banques et organismes de crédit

Par **Goks**, le 13/10/2009 à 21:53

Bonjour,

je désirerai quelques informations sur une assistance juridique car :

Mes parents sont en surendettement à cause des pas mal de crédits!

-Ce que je ne comprends pas c'est pourquoi les banques où les organismes de crédit faut des crédit sans vérifier si la personne à un pourcentage d'endettement supérieur à 33% . cela enterre encore plus la personne!

-d'autre part ma mere a fait des credit en effectuant la signature de mon pere!

Aujourd'hui la banque les menace en disant que si il porte plainte contre eux, ils feront de même contre ma mère!

Je pense que cette banque se reproche quelque chose et à envie de faire peur à mes parents pour qu'ils ne fassent rien!!

-Mon père avait des actions en bourse et ma mere les a vendu a la banque (au moment où la bourse était basse!) car elle n'arrivait plus à payer!

Elle a fait la signature de mon père sans qu'il le sache!

est-ce que le banquier à le droit de vendre des actions sans que la personne soit physiquement présent? Car la vente des c'est actions été benefique pour la banque!

Il y a t-il des recours pour déposé une plainte contre la banque et les organisme de crédit pour avoir emmener mes parents au surendettement?

merci de me répondre rapidement.

merci.

merci.

Par **jeetendra**, le **14/10/2009** à **08:33**

[fluo]CRESUS ISERE[/fluo]

137 Rue Mayoissards
Famille en Isère
38430 MOIRANS
TEL : 04.76.06.58.00

Bonjour, l'idée de s'en prendre au banquier n'est pas bonne, vos parents sont adultes, ils ont souscrit les crédits en surestimant leur capacité de remboursement, contactez l'Association Cresus à Moirans, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des surendettés, courage, cordialement.